

SESSION 2011

AGRÉGATION
CONCOURS EXTERNE

Section : LANGUES VIVANTES ÉTRANGÈRES
ARABE

DISSERTATION EN ARABE LITTÉRAL

Durée : 6 heures

Les dictionnaires arabes unilingues sont autorisés.

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout autre dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.

De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.

NB : Hormis l'en-tête détachable, la copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.

Tournez la page S.V.P.

اعتماداً على النصوص المقررة، بين مدى تأثير الفتنة التي أسفرت عن إلغاء الخلافة الأموية على إنتاج كبار الشعراء المعاصرين لها.